

*Félix Turgeon, avocat
Service juridique
Ligne directe : (514) 598-3811
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : fturgeon@gazmetro.com*

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Montréal, le 21 octobre 2004

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: Commentaires de SCGM sur la demande de remboursement de frais
reçue de UC, Projet Gazoduc Bécancour,
Votre dossier : R-3542-2004
Notre dossier : 312-00206**


Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, veuillez trouver, ci-après, les commentaires de Société en commandite Gaz Métro (« SCGM ») relativement à la demande de remboursement de frais de l'Union des consommateurs (« UC »).

SCGM note que l'analyste de l'intervenant réclame le remboursement d'honoraires pour 42 heures de préparation. Toutefois, le *Guide de paiement des frais des intervenants*¹ (le « Guide ») prévoit, à l'article 35, que le temps de préparation de l'analyste ne peut pas dépasser 40 heures lorsque l'audience a duré moins de 3 journées. En l'espèce, l'audience s'étant déroulé sur dossier, nous ignorons si le temps de préparation requis par l'analyste de UC est raisonnable.

¹ *la vie en bleu*
Guide de paiement des frais des intervenants, adopté par la Régie dans la décision D-2003-183

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



Félix Turgeon, avocat
Service juridique
Gaz Métro

FT/mf

c.c. : Par courriel seulement aux procureurs des intervenants de la cause R-3542-2004

Me André Turmel (FCEI)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me Éric Fraser (Hydro-Québec)
Me Dominique Neuman (SÉ/AQLPA)
Mme Élisabeth Gibeau (UC)